surplus, correspondent à la lettre de la constitution.

Au surcroît, le Canada français s'assure que des crans de sécurité lui soient consentis dans les domaines de la langue et de la culture, en particulier—cela est normal.

Et, en ce faisant, il ne verse pas pour autant dans l'isolationnisme. Au contraire, pour ma part, j'appelle cela la volonté du respect des droits acquis et la revendication des moyens pour en parfaire l'épanouissement, et ce au profit de l'unité nationale.

Par contre, dans les domaines qui relèvent des compétences mixtes, chaque gouvernement doit consentir à une coopération étroite et continue.

Prenons comme exemple le fleuve Saint-Laurent. Bien sûr qu'à travers les âges il a gardé toute sa majesté; mais aujourd'hui, il transporte des eaux polluées qui gâtent complètement le plaisir que pourrait en tirer la population qui habite ses rives, et en particulier, celle de Montréal. La province et les gouvernements municipaux peuvent certes contribuer à assainir les eaux du fleuve par des usines d'épuration. Mais quels seront les résultats si le gouvernment fédéral, de son côté, ne prend pas ses responsabilités? Il lui appartient de faire respecter les mesures sanitaires qui s'imposent tout au long de ce parcours qui a comme point de départ les Grands lacs.

Voilà un domaine presque encore inexploité, où les gouvernements, à tous les niveaux, doivent agir de concert.

Qu'est-ce à dire de la rivière Outaouais, dont tout un rivage est pollué par des usines, tandis que l'autre côté est préservé pour les estivants?

On pourrait multiplier les exemples qui prouvent, hors de tout doute, l'interdépendance des divers gouvernements.

Enfin, il existe des matières exclusivement fédérales qui ne sauraient faire l'objet d'ententes avec une ou des provinces sans compromettre l'unité nationale ou sans déséquilibrer l'intérêt général du pays.

Cela n'empêche pas la consultation toujours possible et souvent utile entre gouvernements, mais cette consultation ne saurait aboutir à des ententes spécifiques sans l'entière approbation du gouvernement fédéral.

Ce que je déplore, c'est le fait que le gouvernement fédéral ait souvent manqué d'originalité, non pas surtout dans l'élaboration de ses politiques nouvelles, au contraire, mais plutôt dans la mise à jour de ses politiques existantes et dans l'expression de ses prises de position. On semble se bercer dans la routine administrative et se complaire dans l'expérience acquise, ce qui fait contraste avec le dynamisme et la faculté d'adaptation qui caractérisent un gouvernement moderne.

Par exemple, le transport est, d'une façon générale, de compétence fédérale. Comment se fait-il qu'il n'existe encore qu'une ébauche de coordination entre les différents moyens de transport au Canada? Sans être probant en soi, cet exemple pourrait se multiplier et ainsi conduire à la conclusion qu'il y a place dans les matières exclusivement fédérales pour l'amélioration des lois actuelles et des services administratifs correspondants et pour l'élaboration d'une nouvelle loi, et ce pour plusieurs Parlements à venir.

[Traduction]

J'en viens maintenant à un domaine exclusivement du ressort fédéral. Le discours du trône parle d'un projet de loi destiné à donner à notre pays un hymne national, «Ô Canada». J'espère que le débat qui s'y rapportera, et qui visera un symbole très distinctif de notre entité nationale, se déroulera d'une façon constructive. Canadien français, je ne vois aucune objection à ce qu'on maintienne avec la Couronne certains liens qui peuvent se manifester par des symboles extérieurs. Je n'y vois aucune objection, ne serait-ce que pour reconnaître le rôle historique des institutions britanniques dans la survie du fait français au Canada.

En outre, chose essentielle, cette initiative ferait appel au sentiment de compréhension mutuelle qui doit tous nous animer si nous voulons vivre ensemble en associés. Si un certain nombre de Canadiens jugent nécessaire de garder des symboles extérieurs d'attachement à la Couronne, nous devrions être prêts à les accepter. J'ai le fervent espoir que nous saurons respecter la Couronne, tout en affirmant de plus en plus notre identité nationale.

[Français]

Monsieur le président, quoique ayant traité longuement du problème des relations fédérales-provinciales et des compétences strictement fédérales, je ne voudrais pas donner l'impression aux députés que cette question est la seule question prioritaire au Canada. Tout aussi prioritaire m'apparaît la nécessité d'adapter notre économie à l'évolution, aux techniques nouvelles, et de maintenir notre expansion d'une façon continue; l'urgence d'équilibrer l'essor économique de toutes les régions du Canada et de procurer la dignité humaine à celui qui croupit dans la pauvreté; notre devoir de participer à une offensive de paix dans le monde et de rehausser le niveau de vie des populations affamées.

A la lecture du deuxième exposé annuel du Conseil économique du Canada, j'ai re-